

SIGNALEMENT HABITAT INDIGNE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Dorénavant, dans l'encadré « Infos pratiques », vous trouverez le numéro d'urgence « Signalement Habitat Indigne » - **0806 706 806**

Constituent un habitat indigne, les lieux utilisés à des fins d'habitation qui exposent les habitants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Que vous soyez habitant ou que vous ayez connaissance d'une telle situation, contactez ce numéro. Un conseiller sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.

Bien évidemment, les services administratifs de la Mairie sont aussi à votre écoute et pourront vous aider dans vos démarches si vous ne pouvez le faire vous-mêmes

Il conviendra d'expliquer la nature de l'importance des désordres que vous avez pu constater ou qui vous ont été rapportés : humidité, problèmes de toiture, chauffage défectueux, insalubrité (cumul des désordres).

BOURSE AU PERMIS

La commission « Jeunesse » réalise une réflexion pour mettre en place la « **bourse au permis** » de conduire, auprès des jeunes bégueyrais(es), qui souhaiteraient pouvoir postuler, sous certaines conditions.

Un appel est lancé auprès des personnes de 16 à 25 ans qui voudraient en bénéficier.



APPEL À BÉNÉVOLES

CONTACT : Sylvie AUCHÈRE : 06 98 93 13 10

Depuis maintenant 3 mois « le don du sang » vient sur la commune pour faire les prélèvements, Ils reviendront une dernière fois cette année le **lundi 28 décembre de 15h à 19h** à la salle des fêtes.

Devant le nombre grandissant de donneur l'association recherche des bénévoles pour pouvoir faciliter le travail des soignants. Le rôle d'un bénévole est d'accueillir le public, l'informer sur le parcours et enfin lui distribuer un encas après son don. Ce rôle est à la portée de toute les bonnes volontés. Aucune compétence particulière n'est demandée, juste de la bonne volonté. En cette période de pandémie, les donneurs sont de plus en plus nombreux et pour ne pas devoir refuser, il faut absolument trouver des bénévoles.

Bulletin Communal d'information de Béguey

Tirage : 500 exemplaires
Directeur de la publication
M. Rodolphe YUNG, Maire de Béguey
Responsable de la rédaction
Commission presse info
Bulletin Municipal

Distribution
Mairie de Béguey
Imprimé par nos soins
N° ISSN: 2729-1472 (imprimé)
et n° 2729-1480 (en ligne)
Dépôt légal à parution

URGENCE QUI APPELER ?



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SÉNIORS

L'année arrive à sa fin et logiquement avec son lot de festivités. Mais malheureusement 2020, n'est pas une année comme les autres.

Etant donné les conditions sanitaires, nous ne pourrions pas organiser le traditionnel repas de nos aînés. C'est avec beaucoup de regret que nous avons décidé d'annuler cet événement pour protéger tous et chacun de ce fichu virus pour ne pas faire courir de risques à qui que ce soit.

Pour pallier à ce désagrément, le C.C.A.S., avec l'approbation des membres du conseil, a décidé d'organiser une distribution des colis de Noël, à tous les Bégueyrais, à partir de l'âge de 70 ans. La distribution, faite par les membres du C.C.A.S., en porte à porte, débutera le 7 décembre.

Nous espérons que vous trouverez dans ce panier un peu de réconfort et de joie pour cette fin d'année.



INFOS PRATIQUES



Ramassage des ordures ménagères

- Les ordures ménagères uniquement le vendredi - Dépôt bacs le jeudi soir.
- Le tri sélectif tous les 15 jours, les vendredis pairs



Déchetterie 05 57 34 53 20

Saison basse : du 15 octobre au 14 mars
Le lundi de 13h 30 à 17h 00
du mardi au samedi
De 9h 00 à 12h 30
et de 13h 30 à 17h 00



Service des eaux (dépannage urgence)

09 69 39 40 00
05 46 94 34 66

Signalement habitats indignes
08 06 70 68 06



Bulletin Municipal Décembre 2020 - N° 3



LE MOT DU MAIRE

Chers Bégueyrais et Bégueyraises,

L'approche des fêtes de fin d'année nous réchauffe le cœur en ces temps bien perturbés. L'espoir d'un vaccin, pour mettre fin à cette pandémie, nous permet d'envisager un retour à une vie sociale, culturelle, associative, courant 2021.

Au fond de nous tous, nous souffrons, même inconsciemment, de ce manque de contact, d'échange, de partage. Je pense évidemment aux personnes seules, qui manquent cruellement de ces contacts. Il faut garder force et espoir. Dès que nous pourrions à nouveau nous réunir, nous le ferons avec un « vrai & immense » plaisir. Notre commission « fêtes & cérémonies » reste en veille dans l'attente de notre délivrance.

En attendant ces temps meilleurs, je vous demande de continuer à rester prudents, à respecter les gestes barrières, de penser à protéger votre famille, vos amis et votre entourage au cours de ces prochains jours.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de chaleureuses fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.

Rodolphe YUNG



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL (ou recensement citoyen)

Petit Rappel

Période : Entre le jour de l'anniversaire des 16 ans et le 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire du jeune concerné.

Droits et obligations

Convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans

Absence de recensement :

Pas de convocation à la JDC

Pas de possibilité de s'inscrire aux concours et examens de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, Baccalauréat...)

Pas d'inscription d'office sur les listes électorales

Aussi, invitons-nous les jeunes habitants de Béguey nés en septembre, octobre ou décembre 2004 à se présenter à la Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire (voir les horaires d'ouverture du secrétariat) afin qu'il soit procédé à leur inscription sur les listes de recensement du service national.

Pièces à produire :

Livret de famille des parents

Pièce d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Comme vous avez pu le constater, l'équipe municipale a mobilisé, depuis plusieurs semaines le CCAS afin de mettre en place la logistique nécessaire en faveur des personnes les plus fragiles. Ses membres et certains élus ont fait en sorte de contacter régulièrement toutes les personnes concernées ou signalées par des proches et leur apporter le maximum d'aide possible.

Nous espérons avoir répondu au mieux aux attentes légitimes de notre population. A noter aussi que la présence des proches parents, la solidarité et l'implication des anciens ont facilité grandement les actions engagées par la Mairie.

Il convient cependant de ne pas baisser les bras, même si la commune a été relativement épargnée par cette crise sanitaire. Aussi, l'ensemble des élus et des équipes administrative et technique de la commune reste mobilisé contre la pandémie et vous assure de sa vigilance, de son soutien et de son aide. De même, les élus référents sont toujours à votre disposition.

Dans la continuité des préconisations gouvernementales, nous vous rappelons les prochaines étapes :

15 décembre : Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour)

Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 06h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre ;
Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées ;
Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

20 janvier : Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

Ouverture des salles de sport et des restaurants ;
Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;
Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

Les déplacements restent donc fortement contraints jusqu'au 15 décembre et l'attestation obligatoire (toujours en libre-service à la Mairie) pour toutes les sorties du domicile.

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Transport à la demande continue à fonctionner. Ce service est mis en place par la Communauté de Communes.

C'est un transport de proximité, occasionnel qui permet de se déplacer à l'intérieur du territoire communautaire.

Pour exemples : un rendez-vous chez le médecin, des courses au supermarché, un entretien à Pôle Emploi...

Il est réservé aux habitants de la Communauté de Communes âgés de plus de 75 ans **ou** en perte d'autonomie, à mobilité réduite, sans autonomie de déplacement et aussi à tous ceux qui sont en insertion professionnelle **ou** en situation de précarité.

Inscription au Pôle Social et Familial ou auprès de la mairie de votre commune. Le dossier est à retourner complet au Pôle Social et Familial 15 rue de l'Oeuille - 33410 CADILLAC. Il est possible de le transmettre par courrier.

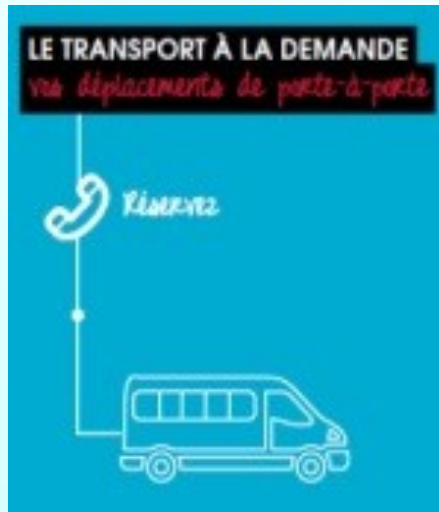
Coût :

Tarifs au 1er juillet 2019 :

2€ l'aller simple

3.60€ l'aller-retour

Sous conditions de ressources, vous pourrez éventuellement prétendre au tarif solidaire : 0.40€ l'aller simple.



VOITURES ABANDONNÉES, STATIONNEMENTS INTERDITS

Il s'agit de véhicules qui compromettent la sécurité, la tranquillité ou l'hygiène publique, l'esthétique de notre commune et l'utilisation normale des voies ouvertes à la circulation ou au stationnement habituel.

La Mairie ayant épuisé toutes les possibilités de communication et de conciliation à sa disposition, nous nous sommes rapprochés de la gendarmerie qui s'est donc saisie du dossier.

La procédure est d'ores et déjà en cours et va impliquer :

Marquage au sol des véhicules concernés

Verbalisation (amende forfaitaire)

Enlèvement par la fourrière aux frais du propriétaire.

Les frais engendrés par cette procédure (hors frais d'enlèvement et de fourrière) peuvent aller jusqu'à 1500 euros.

La Mairie regrette d'en venir à cette extrémité, mais il est inacceptable que Béguey puisse être considéré comme une commune de « non droit » et que l'on entérine le fait que la majorité de nos habitants ait à subir les conséquences financières et environnementales occasionnées par des abandons irresponsables.

De même, il convient de rappeler le principe fondamental du Code de la Route en matière de stationnement anarchique : à savoir, le stationnement sur les trottoirs, le long des bandes jaunes (même si le marquage se trouve devant le domicile du propriétaire du véhicule), etc... est interdit. Là aussi, malgré les nombreux avertissements, les quelques « réfractaires » continuent d'enfreindre les règles de base et de comportement citoyen. Des mesures coercitives restent donc le seul moyen pour obliger ces personnes à respecter la loi.

PROPRETE DE LA COMMUNE

Merci à vous. On avance.... On avance...

Selon un sondage récent de novembre 2020 (Odoxa), 66 % des Français placent la propreté et la transition écologique en tête de leurs priorités pour l'action municipale. Nous vous avons plusieurs fois sollicité à ce sujet en faisant appel à votre sens civique.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont répondu présents et qui se sont mobilisés pour remédier aux nombreux problèmes rencontrés sur la commune : trottoirs à l'abandon, végétation débordant sur la chaussée, poubelles en permanence dans les rues, etc.... La valorisation de notre commune passe aussi par cette participation citoyenne.

De même, la plupart des signalements faits aux élus ont été suivis d'interventions de la Mairie dans des délais très brefs (enlèvement de végétation lors de nettoyage des particuliers sur les trottoirs, enlèvement de dépôts sauvages, courriers pour des élagages indispensables à la sécurité...).

Il n'empêche que, malgré tous les efforts consentis de part et d'autre et la campagne de sensibilisation engagée par la commune, il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Il serait dommageable d'en arriver à devoir sanctionner.